

Demander en ligne une vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) pour un véhicule immatriculé en France

Accéder au Service en ligne

La démarche est disponible en français, en anglais et en allemand.

Étapes à suivre :

Préparer le certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule et une carte bancaire

Saisir les informations demandées

Payer la vignette (3,81 € frais d'affranchissement inclus)

Vous recevez un mail de confirmation dans un délai de 4 heures

Vous recevez par mail une facture dans un délai d'environ 24 heures, avec le fac-similé de votre vignette Crit'Air

La vignette Crit'Air vous est envoyée par courrier dans un délai de 10 jours à l'adresse indiquée sur le certificat d'immatriculation (carte grise).

Attention

Votre carte grise doit être à jour. Sinon, vous devez faire le changement d'adresse avant de demander la vignette Crit'Air.



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00